



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DEROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance qui se tiendra le lundi 19 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : Chemin des Galènes-Bleues (lot 5 166 794)

- L'objet est d'autoriser un bâtiment à toit plat dont le revêtement de toiture est en acier alors que l'article 226.1 du *Règlement de zonage* prescrit une membrane élastomère comme revêtement pour un toit plat.

Adresse : 269-A, rue Principale

- L'objet est d'autoriser les spectacles et les appareils de musique sur la terrasse commerciale extérieure alors que l'article 293 du *Règlement de zonage* prescrit que les spectacles et les appareils de musique ne sont pas autorisés sur les terrasses commerciales extérieures.

Adresse : 788-790, montée Saint-Elmire

- L'objet est d'autoriser l'implantation d'un garage isolé en cour avant alors que l'article 110 du *Règlement de zonage* prescrit qu'un garage isolé ne peut être implanté en cour avant à moins que les pentes dans les cours latérales soient de 15 % ou plus.

Adresse : 21, chemin des Perséides

- L'objet est d'autoriser la construction d'un garage détaché :
 - d'une hauteur moyenne de 7,74 mètres alors que l'article 126 du *Règlement de zonage* prescrit une hauteur maximale de 6 mètres;
 - implanté en cour avant alors que l'article 110 du *Règlement* prescrit que les garages détachés sont autorisés en cour avant seulement si la pente des cours latérales et arrière est de plus de 15 %.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-4633.

Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme sur rendez-vous au 1, place de la Mairie, durant les heures normales de bureau.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 30 juin 2021.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA